

15 juillet 2008
Français
Original: anglais

**Dix-huitième réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite de drogues, Afrique**

Yamoussoukro, 8-12 septembre 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Situation actuelle de la coopération sous-régionale
et régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues**

**Situation actuelle de la coopération sous-régionale et
régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic
de drogues**

1. Depuis la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite de drogues, Afrique, qui s'est tenue à Nairobi du 17 au 21 septembre 2007, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a formulé et mis en œuvre des programmes visant à résoudre les problèmes liés à la drogue et à la criminalité organisée en Afrique.

I. Initiatives à l'échelle de l'Afrique

2. Dans un certain nombre de pays africains, les drogues, la criminalité et la corruption sapent les efforts de développement. L'importance des écarts de revenus, la forte proportion de jeunes, souvent orphelins ou marginalisés, dans la population, les taux élevés d'urbanisation, la pénurie des ressources en matière de justice pénale, la prolifération des armes à feu, les guerres et les conflits civils ainsi que les carences de la lutte contre les activités criminelles rendent l'Afrique vulnérable à la criminalité organisée, à la traite des êtres humains, au blanchiment d'argent et à la corruption. En particulier, l'Afrique est de plus en plus utilisée pour acheminer ou stocker des drogues illicites. Les importantes saisies de cocaïne en Afrique de l'Ouest en témoignent, ainsi que la poursuite du trafic et du stockage d'autres types de stupéfiants, par exemple, le trafic d'héroïne à travers l'Afrique de l'Est ou la production et le trafic de stimulants de type amphétamine ou d'autres types de stupéfiants à travers l'Afrique australe. L'Afrique du Nord est la cible d'activités de

* UNODC/HONLAF/2008/1.



trafic de drogues, souvent à destination de l'Europe. Toute l'Afrique est de plus en plus souvent utilisée pour réacheminer des précurseurs, souvent destinés au Mexique et à l'Amérique latine.

a) Plan d'action de l'Union africaine

3. Le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période 2007-2012 et son Mécanisme d'application, de suivi et d'évaluation, tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 25 au 29 janvier 2008 et par l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement à sa dixième session ordinaire, tenue du 31 janvier au 2 février 2008 à Addis-Abeba, cherchent à remédier aux vulnérabilités susmentionnées en intégrant les mesures de contrôle des drogues aux politiques de prévention du crime dans les cadres juridiques et institutionnels nationaux.

4. Le projet de services consultatifs et de renforcement des capacités de détection et de répression en Afrique se poursuit, et un conseiller spécialiste de la détection et de la répression est en poste au Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Tout au long de l'année considérée, de septembre 2007 à septembre 2008, le Conseiller a contribué à élaborer plusieurs projets et programmes, participé à des missions d'évaluation, et aidé à exécuter un projet concernant la détection et la répression en Afrique et au Moyen-Orient. Le projet a été prolongé pour une nouvelle période de deux ans (juillet 2008-juin 2010). L'augmentation du nombre de projets relatifs à la répression et à la détection en Afrique et au Moyen-Orient et la croissance parallèle du nombre de coordonnateurs de projets ont permis de changer la stratégie du projet. À l'avenir, le projet de conseil en matière de détection et de répression sera un projet-cadre qui englobera d'autres coordonnateurs de projets en Afrique et au Moyen-Orient et recevra un appui de leur part.

5. À la demande des gouvernements et laboratoires africains, l'ONUDC a consulté des experts de laboratoires africains et élaboré un projet pour remédier au manque de capacités criminalistiques dans de grandes parties d'Afrique et examiner les conséquences de ces lacunes pour les systèmes de justice pénale des pays africains. Le projet prévoit de faire fond sur les réussites et les leçons tirées de l'assistance de l'ONUDC fournie par le passé et de mobiliser la communauté des donateurs et les gouvernements africains pour appliquer les mesures recommandées en ce qui concerne les systèmes de services de criminalistique du "Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité 2007-2012".

6. L'ONUDC a pris l'initiative d'élaborer le projet de communication aéroportuaire AIRCOP en coopération avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le projet AIRCOP vise à créer des unités communes de lutte contre le trafic dans 18 aéroports sur les routes du trafic de drogues en Afrique et à les relier à la base de données I-24/7 et au système de communication d'INTERPOL ainsi qu'au système de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude mis en place par l'OMD. Il serait également possible de relier des aéroports d'Afrique à des aéroports des pays d'origine et de destination. La Commission européenne s'est engagée à verser 3 millions d'euros au projet AIRCOP, qui doit démarrer à la mi-2009, pour une durée de 48 mois. Elle a également demandé à

l'ONUDC de reproduire le projet AIRCOP pour l'Amérique latine et de favoriser des synergies entre AIRCOP Afrique et AIRCOP Amérique latine.

7. Répondant à des demandes d'appui des services de détection et de répression des pays africains, l'ONUDC a fourni, en 2007 et au début de 2008, plus de 70 trousse de détection de drogues et de précurseurs, y compris des tests de détection de cocaïne et de stimulants de type amphétamine, au Burkina Faso, au Congo, à la Côte d'Ivoire, au Libéria, à Madagascar, au Mali et au Sénégal. On compte en outre que l'ONUDC distribuera plus de 100 trousse dans les mois prochains au Cap-Vert, à l'Éthiopie, à la Guinée-Bissau, au Lesotho et à la Namibie, ainsi qu'à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

II. Afrique de l'Ouest

8. L'Afrique de l'Ouest demeure le principal lieu de transbordement et de stockage pour la cocaïne à destination de l'Europe. De grosses quantités de cocaïne sont saisies, le long de la côte atlantique de l'Afrique et à l'intérieur des terres. Beaucoup de passeurs de drogue qui voyagent par avion en provenance d'Afrique de l'Ouest sont arrêtés en Europe. En 2006 et 2007, on a observé une augmentation de l'utilisation d'avions de taille petite et moyenne pour acheminer de la cocaïne depuis l'Amérique latine jusqu'à l'Europe.

Plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la lutte contre la traite des personnes

9. Au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenu à Abuja (Nigéria) le 15 juin 2007, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés très préoccupés par l'augmentation sans précédent du nombre de cas signalés de trafic de drogues dans plusieurs États membres, et ont décidé à l'unanimité de faire de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée l'une des priorités opérationnelles de la CEDEAO. Il a également été convenu qu'un nouveau plan régional d'action serait élaboré, qui pourrait apporter une solution définitive et efficace au problème. Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique (GIABA), institution spécialisée responsable de la coordination du mécanisme régional de lutte contre le blanchiment de l'argent en Afrique de l'Ouest, a donc été chargé, en décembre 2007, d'établir un projet de plan régional d'action. À la suite d'un long processus de consultation auquel a participé le Groupe de lutte contre la drogue de la CEDEAO, des organes nationaux interministériels de lutte contre les stupéfiants, l'ONUDC et d'autres partenaires internationaux, le GIABA a remis à la Commission de la CEDEAO un projet de plan d'action qui est encore à l'étude.

10. En vue de réduire la contrebande de cocaïne en provenance d'Amérique latine à destination de l'Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a lancé en 2007 un projet transatlantique d'échange de renseignements. Ce projet de trois ans vise à créer un mécanisme multirégional d'échange de renseignements pour l'interception des envois de drogues en Europe, en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest, et à promouvoir, pour les affaires de drogue, les enquêtes fondées sur le renseignement.

Sept pays latino-américains et six pays ouest-africains ont été choisis pour y participer.

11. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui est mis en œuvre conjointement par l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes, a des sites en Équateur (2 ports), au Ghana, au Pakistan et au Sénégal. L'exécution du projet est achevée au Sénégal. L'équipe conjointe de lutte contre le trafic dans le port de Dakar a été formée et équipée, et elle est opérationnelle. Au Ghana, une équipe conjointe de lutte contre le trafic a été créée dans le port de Tema. À ce jour, elle a reçu une formation théorique et recevra une formation pratique dans la deuxième moitié de 2008. Avec des fonds fournis par la France, l'ONUDC prévoit de mener des missions d'étude dans des ports du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo. La planification d'une mission d'étude au Bénin, qui sera la première mission de ce genre, a été achevée. L'ONUDC cherche des fonds supplémentaires pour étendre le programme à des ports d'Afrique orientale et australe.

12. En collaboration avec le Comité interministériel de lutte contre la drogue et le Ministère de la justice du Cap-Vert, l'ONUDC s'emploie à mettre en œuvre un programme intégré de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité. Un volet important de ce programme constitue le programme cap-verdien de lutte contre le trafic de drogues au Cap-Vert (CAVE ANTRAF), qui a pour but de renforcer les capacités des services de répression du Cap-Vert pour prévenir et combattre plus efficacement le fléau de la drogue et la criminalité organisée. Les activités du programme consistent notamment à créer des équipes interinstitutions de lutte contre le trafic dans quatre aéroports internationaux et trois ports maritimes et à les former ainsi qu'à mettre sur pied des laboratoires modernes d'analyse des drogues et de criminalistique. Ce programme vise également à renforcer la synergie avec le Programme mondial de contrôle des conteneurs et le projet de communication aéroportuaire AIRCOP.

13. Vers la fin de 2007, l'ONUDC a lancé le programme global de renforcement des capacités en matière de détection et de répression pour la Guinée-Bissau afin d'empêcher et de combattre le trafic de drogues à destination et en provenance de ce pays. Ce projet en est maintenant à sa deuxième phase, qui devrait durer 12 mois, et il vise à renforcer les capacités de la police judiciaire en Guinée-Bissau. Une troisième phase, qui durera 24 mois, visera ensuite à consolider les éléments fondamentaux d'une bonne police en renforçant l'école de police, en introduisant des modules de formation ambitieux, en fournissant du matériel et en rénovant une prison. L'ONUDC a également créé un bureau de projet en Guinée-Bissau et recruté un coordonnateur international de projet/conseiller en détection et répression.

14. Le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a entrepris des missions d'étude au Mali, en Mauritanie et au Niger en vue d'élaborer des programmes et stratégies globaux de pays sur le contrôle des drogues et la prévention du crime. Ces programmes de pays ont tous été finalisés et attendent un financement des donateurs.

15. Le Nigéria a continué d'accueillir le secrétariat de l'Initiative pour des opérations conjointes en Afrique de l'Ouest, mise sur pied en 2002. En 2006, les activités de l'Initiative ont porté sur le partage des renseignements par l'équipe conjointe, qui en est le bras opérationnel. L'Initiative n'a pas eu d'activités régionales en 2007-2008.

16. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a adopté en juillet 2007 une Directive relative à la lutte contre le financement du terrorisme et l'Union économique et monétaire ouest-africaine a adopté en mars 2008 au Togo un projet de loi type sur la lutte contre le financement du terrorisme. En vue de développer et de coordonner les stratégies nationales et régionales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'ONUDC et le GIABA ont organisé un atelier national sur ces stratégies au Niger en mars 2007. Durant la deuxième moitié de 2007, deux ateliers sous-régionaux sur l'élaboration des stratégies nationales de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme ont été organisés. Le premier atelier, tenu à Accra du 9 au 11 juillet 2007 et destiné aux pays anglophones de la CEDAO, était organisé par le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent (GPML, Vienne), en coopération avec le GIABA et le Commonwealth. L'ONUDC a parrainé quatre participants par délégation, représentant tous les secteurs concernés (la Banque centrale, la police, le Bureau du Procureur général et/ou le Ministère de la justice) pour la Gambie, le Ghana, le Libéria et la Sierra Leone. Le second atelier s'est tenu à Bamako du 28 au 30 août 2007 pour les pays francophones de la CEDEAO et il était organisé conjointement par le Groupe de la détection, la répression, la criminalité organisée et la lutte contre le blanchiment d'argent et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, deux unités de l'ONUDC, avec l'appui du Département pour le développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Fonds monétaire international, du secrétariat du GIABA ainsi que de deux ministères du Mali: le Ministère de l'intégration africaine et le Ministère de la sécurité nationale et de la protection civile. L'ONUDC a parrainé quatre participants par délégation, représentant tous les secteurs concernés (la Banque centrale, la Police, le Bureau du Procureur général ou le Ministère de la justice) pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger et le Togo. Cette initiative remplit les objectifs du projet I-25 de l'ONUDC, qui vise à appuyer la lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, ainsi que les objectifs du Plan d'action du GIABA pour 2007-2009. En outre, l'ONUDC a appuyé le GIABA durant l'organisation de son atelier régional sur les exercices concernant les typologies tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 16 au 20 avril 2007.

17. L'ONUDC a lancé un programme de formation assistée par ordinateur à la lutte contre le blanchiment d'argent dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Cette formation a été proposée aux autorités de détection et de répression et à d'autres autorités nationales concernées en Côte d'Ivoire en avril 2007 et au Niger en mai 2007. Le Centre mobile de formation assistée par ordinateur de l'ONUDC a stationné au Bénin quatre semaines en octobre 2007, et en Guinée six semaines à partir de novembre 2007. Ensuite, à la demande du Président de la Cellule sénégalaise de traitement des informations financières, le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et le Groupe de la détection, la répression, la criminalité organisée et la lutte contre le blanchiment d'argent, également une entité de l'ONUDC, ont planifié, organisé et dispensé du 13 au 15 novembre 2007 une formation de trois jours destinée aux procureurs du Sénégal. Une cinquantaine de procureurs des 11 régions du Sénégal et quelques enquêteurs et membres de la Cellule sénégalaise de traitement des informations financières ont assisté à ce séminaire. La présence d'experts belges, français et suisses a permis aux procureurs

sénégalais de comparer les pratiques juridiques et la mise en application de leurs lois et réglementations respectives.

18. En coopération avec le GIABA, l'ONUDC a lancé deux études sur la vulnérabilité des marchés parallèles informels au blanchiment d'argent et le financement du terrorisme: la première au Ghana en mai 2007 et la deuxième en Sierra Leone en juin 2007. Une troisième étude doit être lancée au Bénin. Les données des études contribueront à mieux faire comprendre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que leur ampleur dans les trois pays.

III. Afrique centrale

19. L'ONUDC a continué à renforcer ses contacts avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en matière de lutte contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et le terrorisme au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée équatoriale, en République centrafricaine et au Tchad. Une mission conjointe du Service de la prévention du terrorisme et du Groupe de la détection, la répression, la criminalité organisée et la lutte contre le blanchiment d'argent a été effectuée pour organiser et animer un séminaire sous-régional sur la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, qui s'est tenu du 7 au 9 avril 2008 pour les États membres de la CEMAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en coopération avec le Ministère de la justice et des affaires étrangères du Gabon. Une trentaine de personnes ont participé à cet atelier de trois jours. L'ONUDC a assuré la participation d'experts internationaux: un représentant de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, un représentant du Groupe d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique centrale, un représentant de la CEMAC, un magistrat du bureau d'entraide juridique du Ministère de la justice de la France, un expert juridique de la Cellule sénégalaise de traitement des informations financières, le responsable des analyses du service de renseignement financier de la Côte d'Ivoire ainsi qu'un représentant du Bureau régional d'INTERPOL à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'atelier de formation a comporté des présentations sur les cadres juridiques et institutionnels internationaux et régionaux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, chaque délégation présentant son système national; sur la détection du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, avec des exemples de typologies nationales; sur les mécanismes de gel et de confiscation des avoirs (conformément aux Conventions des Nations Unies et aux résolutions 1373 et 1267 du Conseil de sécurité) et leur application; et sur la coopération interinstitutions et internationale.

20. Le 4 avril 2003, les pays de la CEMAC ont adopté une réglementation détaillée sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui prévoit des dispositions sur la criminalisation et des mesures préventives et de détection. En conséquence, les dispositions pertinentes ont immédiatement été incorporées dans les lois nationales des pays respectifs de la CEMAC. En 2000, les pays de la CEMAC ont créé le GABAC, groupe régional chargé d'adopter une politique commune et une stratégie conjointe pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région et dont le secrétariat se trouve à Bangui. Seules deux cellules de renseignement financier sont opérationnelles dans la région de la CEMAC, au Cameroun et au

Gabon. Le GABAC a reçu récemment une aide conséquente des partenaires du développement international visant à lui permettre de remplir les critères pour devenir un organe régional du type du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), qui recevrait le statut d'observateur au GAFI. En outre, le Burundi a adopté le 4 avril 2008 une législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et un projet de révision du code pénal est en cours d'examen au Parlement. La République démocratique du Congo (RDC) a également adopté une législation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme le 19 juillet 2004. Des discussions sont en cours entre la RDC et le Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe sur la possibilité de donner à la RDC le statut d'observateur auprès du Groupe.

IV. Afrique australe

21. À l'invitation du Bureau sous-régional d'INTERPOL pour l'Afrique australe et du Secrétariat de l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe (SARPCCO), la Section scientifique et du laboratoire de l'ONUDC a participé à la cinquième réunion des chefs et directeurs d'institutions de criminalistique de la SARPCCO qui s'est tenue à Livingstone (Zambie) en avril 2008. Les participants, parmi lesquels on comptait les chefs d'institutions de criminalistique d'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, du Swaziland, de Tanzanie et du Zimbabwe, ont recommandé une coopération plus étroite avec l'ONUDC, tout particulièrement dans le domaine de la formation en matière de criminalistique et pour les questions d'assurance de la qualité. Ils ont également demandé l'aide de l'ONUDC pour la création d'un réseau sous-régional de laboratoires de criminalistique. Un atelier régional de suivi est prévu pour le quatrième trimestre de 2008 en Afrique du Sud.

22. En vue d'élaborer un programme d'appui détaillé pour les laboratoires et dans le domaine scientifique, une étude initiale destinée à dresser l'état des services de criminalistique a été effectuée en 2008, en se fondant sur les réponses aux questionnaires envoyés aux pays de la SARPCCO en 2007. D'après les réponses reçues, les capacités criminalistiques des pays de la SARPCCO seraient très hétérogènes en termes de niveau d'équipement, de personnel et d'appui étatique, certains pays étant dotés de laboratoires très sophistiqués alors que dans d'autres, les laboratoires ne répondent pas aux critères minima. L'étude a en outre montré que la plupart des laboratoires fournissaient, ou étaient chargés de fournir des services criminalistiques qui allaient au-delà de l'analyse des drogues. Un programme sous-régional de coopération sera élaboré sur la base de cette étude, conformément aux mesures recommandées dans le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période 2007-2012.

V. Afrique de l'Est

23. L'ONUDC a lancé un projet de lutte contre le trafic de drogues à l'aéroport d'Addis-Abeba en janvier 2007. Ce projet vise à renforcer les capacités de lutte contre le trafic à l'aéroport en créant une équipe conjointe de contrôle de l'aéroport et en fournissant une formation et du matériel. Il a également pour but d'améliorer les efforts de détection et de répression déployés pour lutter contre le crime organisé

en général en renforçant les capacités de formation de l'école de police par une refonte de ses programmes de formation et l'organisation d'une formation assistée par ordinateur. L'ONUDC a également créé un bureau de projet à Addis-Abeba.

VI. Afrique du Nord

24. Durant la période considérée, deux documents politiques fondamentaux concernant la coopération sous-régionale et régionale en matière de lutte contre le trafic de drogues ont été adoptés. Le premier, intitulé "Déclaration de Dubaï sur la planification stratégique et la coopération dans le domaine du contrôle des drogues", a été adopté à un séminaire régional des chefs des organismes de lutte contre la drogue tenu à Dubaï du 29 au 31 octobre 2007. Il dessine des mesures concernant la planification stratégique et la coopération; les aspects opérationnels de la coopération et de la coordination; le renforcement de la coopération transfrontière en matière de contrôle des drogues; la mise en valeur et la formation des ressources humaines; la sensibilisation et la prévention du trafic et de l'abus des drogues illicites ainsi que le rôle des médias. La Déclaration de Dubaï prévoit également la création d'un mécanisme de mise en œuvre revêtant la forme d'un comité de suivi composé de chefs d'organismes de lutte contre la drogue d'Arabie saoudite, d'Égypte, de Jordanie et du Liban ainsi que de représentants de la police de Dubaï et du Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Le travail du comité de suivi est coordonné étroitement avec celui du Conseil des ministres arabes de l'intérieur.

25. Le deuxième document est le Plan d'action de Tripoli sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale, adopté lors d'un Colloque régional sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale tenu à Tripoli du 25 au 27 novembre 2007. Ont participé au Colloque les pays arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, l'Union postale universelle, INTERPOL et l'ONUDC. Le plan d'action de Tripoli prévoit des mesures de lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale internationale; une coopération et un partage de l'information; la mise en valeur des ressources humaines; et une sensibilisation concernant la réduction de la contrebande de drogues par le système des passeurs. Le Plan d'action prévoit également la création d'un comité de suivi dans le cadre du Conseil des ministres arabes de l'intérieur.